



**VILLE-MARIE,
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 20 JANVIER 2020**

À la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures trente minutes;

à laquelle session sont présents :

M ^{mes} Claudine Laforge Hélène Nickner	Ghyslaine Morin-Jolette Renelle Royer-Lessard
MM. Renald Baril Denis Paquet Jean-François Trahan	Jonathan Jensen-Lynch Pierre Rivard

M^{me} Fany Labelle commissaire représentant le comité de parents.
M^{me} Célia Vincent-Cadieux, commissaire représentant le comité EHDA.

Tous commissaires formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

La commissaire M^{me} Marie-Josée Girard représentant le comité de parents est absente.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information
M^{mes} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines
Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2020-3408

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CC-2020-3409

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par le commissaire M. Denis Paquet et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CC-2020-3410

FERMETURE DÉFINITIVE DES BÂTISSSES DE RÉMIGNY ET GUÉRIN

CONSIDÉRANT la politique de maintien ou de fermetures d'écoles (DG-06);

CONSIDÉRANT la résolution CC-2019-3345 du 18 février 2019 d'intention de fermetures de ces bâtisses;

CONSIDÉRANT la consultation publique du 29 octobre 2019 et les séances d'informations antérieures;

CONSIDÉRANT la clientèle au 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la prévision de clientèle à la baisse pour les écoles du secteur Nord et son impact sur la reconnaissance des groupes par le modèle de financement du MÉES;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu majoritairement de fermer définitivement les bâtisses Sainte-Bernadette de Rémigny et Saint-Gabriel de Guérin à compter du début de l'année scolaire 2020-2021.

Vote demandé par le commissaire Jean-François Trahan.

Résultat du vote : huit pour la fermeture, un contre et une abstention.

LUNDI 20 JANVIER 2020 (suite)

CC-2020-3411

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE VIDÉO

CONSIDÉRANT QUE La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue s'efforce d'assurer un environnement d'apprentissage et de travail sain et sécuritaire. Les systèmes de sécurité par surveillance vidéo peuvent servir de complément aux autres moyens utilisés pour promouvoir et favoriser un tel environnement. L'utilisation d'un système de surveillance vidéo dans les écoles et les centres est admise lorsque des solutions moins préjudiciables à la vie privée ont été appliquées et se sont avérées difficiles à mettre en œuvre ou inefficaces;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance vidéo doit respecter la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., ch. A-2.1);

CONSIDÉRANT les règles d'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement dans les lieux publics par les organismes publics, Commission d'accès à l'information du Québec, juin 2004;

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique SG-07 « Politique en matière de surveillance vidéo », telle que décrite au document **SG-1920-04**.

CC-2020-3412

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE – DG-08

CONSIDÉRANT QUE La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c.C-65.1). En vertu de l'article 26 de cette Loi, le Conseil du trésor a édicté, en juin 2016, la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (C.T. 216501).

CONSIDÉRANT QUE cette Directive a pour but de préciser les obligations de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT QUE cette gestion des risques nécessite d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques ainsi que de mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. Dans ce cadre et conformément à la Directive, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue met en place, par le biais de la présente politique, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Il est proposé par le commissaire Jonathan Jensen-Lynch et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique DG-08 « Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle », telle que décrite au document **DG-1920-02**.

CC-2020-3413

« RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES »

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que :

NEQ : 8831849904

Nom de famille et prénom : BOUCHER, JOANIE

Fonction ou occupation : Agente de gestion financière

Trois derniers chiffres du NAS : 698

JOANIE BOUCHER soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;



LUNDI 20 JANVIER 2020 (suite)

CC-2020-3413
(suite)

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

CC-2020-3414

NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'intention manifestée du directeur général de ne pas occuper les fonctions de président d'élection;

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi sur les élections scolaires;

Il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu à l'unanimité que M^{me} Josée Pelchat soit nommée présidente d'élection pour l'élection générale du 1^{er} novembre 2020.

CC-2020-3415

COTISATION SUPPLÉMENTAIRE À L'ACSAT

Il est proposé par le commissaire Jonathan Jensen-Lynch et résolu à l'unanimité d'augmenter la cotisation de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue à l'ACSAT de 257,42 \$ pour l'année scolaire 2019-2020.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le président présente le rapport annuel et félicite l'ensemble du personnel pour leurs belles réalisations. (DG-1920-04)

SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Le directeur général mentionne que du 2 au 8 février se tiendra la semaine des enseignantes et des enseignants.

JOURNÉES DE LA « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »

Les journées de la persévérance scolaire se vivront du 17 au 21 février.

MISE À JOUR DE « PLOMBERIE-CHAUFFAGE »

La directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle fait un suivi au sujet de la formation en plomberie et chauffage qui commencera en février. Elle fait également un suivi concernant le projet d'obtention d'autres cartes professionnelles qui est également en cours.

CC-2020-3416

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément vingt-et-une heures dix minutes lorsque les délibérations prennent fin.

Pierre Rivard, président

Josée Beaulé, secrétaire générale par intérim